

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Règlement numéro 309

Règlement intitulé « Règlement adoptant le budget de la Régie Intermunicipale de Berthier », conformément à l'article 603 du Code municipale et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes.

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes, la Régie Intermunicipale de Berthier doit dresser son budget pour le prochain exercice financier;

Attendu que ce budget doit être adopté par règlement;

Attendu que ce budget doit être adopté par au moins les deux tiers (2/3) des Corporations membres de la Régie;

Attendu que la Régie a adopté son budget à sa séance du 23 octobre 1996;

Attendu que ce conseil a prit connaissance de ce budget;

Attendu qu'avis de motion pour le règlement numéro 309 a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 1996;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Barthe et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que le présent règlement soit et est adopté, et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1. : Le budget de la R.I.B. pour l'année 1997 est adopté par ce conseil, ce budget est annexé au présent règlement pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2. : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

BUDGET 1997

ÉVALUATION (01-01-96)

	Évaluation	Médian	Facteur comparatif	Évaluation uniformisée	Pourcentage
Berthierville	133,312,881 \$	100 %	0.99	131,979,752 \$	44.40 %
Ste-Geneviève	79,475,650 \$	90 %	1.11	88,217,972 \$	29.68 %
St-Ignace	49,372,475 \$	86 %	1.16	57,272,071 \$	19.27 %
Île Dupas	18,168,401 \$	92 %	1.09	19,803,557 \$	6.65 %
				<hr/>	
				297,273,352 \$	100 %

	Population (01-01-96)	Pourcentage
Berthierville	4183	45.51 %
Ste-Geneviève	2458	26.74 %
St-Ignace	1986	21.61 %
Île Dupas	564	6.14 %
	<hr/>	
	9191	100 %

SOMMAIRE

	<u>Évaluation</u>		<u>Population</u>					<u>Pourcentage</u>	
Berthierville	44.40 %	+	45.51 %	=	89.91 %	÷	2	=	44.95 %
Ste-Geneviève	29.68 %	+	26.74 %	=	56.42 %	÷	2	=	28.21 %
St-Ignace	19.27 %	+	21.61 %	=	40.88 %	÷	2	=	20.44 %
Île Dupas	6.65 %	+	6.14 %	=	12.79 %	÷	2	=	6.80 %

Budget 1997

205,000.00 \$	X	44.95 %	=	92,147.50 \$	(Berthierville)
205,000.00 \$	X	28.21 %	=	57,830.50 \$	(Ste-Geneviève)
205,000.00 \$	X	20.44 %	=	41,902.00 \$	(St-Ignace)
205,000.00 \$	X	6.40 %	=	13,120.00 \$	(Île Dupas)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1997

	BUDGET 1996	BUDGET 1997
Salaire pompiers	60,000.00	60,000.00
Entraide municipale	3,000.00	3,000.00
Salaire secrétaire-trésorier	7,420.00	7,420.00
Contributions employeur	3,000.00	3,750.00
C.S.S.T.	2,000.00	2,000.00
Frais de poste et transport	1,900.00	1,900.00
Congrès-colloques	2,500.00	2,500.00
Téléphone	2,300.00	2,300.00
Service juridique	1,200.00	1,200.00
Vérificateur	1,500.00	1,800.00
Assurances (véhicules et autres)	8,000.00	8,000.00
Assurances (bâtisse)	2,300.00	-----
Électricité	10,000.00	10,000.00
Réception	2,200.00	2,200.00
Cotisation	1,000.00	1,000.00
Cours	1,000.00	3,000.00
Location système téléphonique	3,600.00	3,600.00
Entretien et réparation (véhicules)	6,700.00	6,700.00
Frais inhérents (bâtisse)	-----	7,000.00
Entretien (bâtisse)	11,000.00	11,000.00
Aliments	-----	500.00
Repas	1,700.00	1,700.00
Essence, huile	2,000.00	2,000.00
Pièces et accessoires	8,500.00	8,500.00
Vêtements et chaussures	1,500.00	1,500.00
Papeterie	800.00	800.00
Immatriculation	3,000.00	3,000.00
Licence radio	400.00	600.00
Autres	1,800.00	1,800.00
Immobilisations	10,000.00	10,000.00
Emprunt (intérêts et capital)	39,680.00	32,515.00
Surplus	-----	3,715.00
TOTAL	200,000.00	205,000.00